

RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE CROSS-COUNTRY 2026

1. RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

Sont appliqués par ordre de prépondérance, les règlements spécifiques ci-dessous, la réglementation générale du RSEQ Montréal et les règlements d'Athlétisme Québec.

N.B. Les règlements spécifiques et généraux s'additionnent lorsqu'ils ne sont pas conflictuels.

2. ÉTHIQUE SPORTIVE

Les valeurs de respect et d'éthique sportive sont au cœur des actions et services offerts par le RSEQ Montréal. Nous appliquons les principes d'intervention du programme des 3R de l'éthique sportive soient :

- Respect envers soi-même
- Respect envers les autres
- Responsabilité de nos actions

Le RSEQ Montréal met à la disposition de ses élèves-athlètes, entraîneurs et membres du personnel d'encadrement, un code d'éthique du sport étudiant auquel ils devront se conformer, sous peine de sanction.

Nous vous invitons à prendre connaissance des différentes informations relatives au programme des 3R de l'éthique sportive sur notre site internet : <https://www.rseqmontreal.com/fr/formation/3r-de-l-ethique-sportive/>

3. CATÉGORIES ET DISTANCES

Catégorie	Date de naissance	Distance*
Primaire 5 ^e année	du 1 ^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2017	2 km
Primaire 6 ^e année	du 1 ^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2015	2 km
Adaptation scolaire - primaire	5 ^e et 6 ^e année	1 km
Adaptation scolaire - secondaire	Secondaire 1 à 5	1 ou 2 km
Adaptation scolaire - fauteuil et marchette	Primaire et secondaire	0,5 km
Benjamin volet participation	du 1 ^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2014	2 km
Benjamin volet élite		3 km
Cadet volet participation	du 1 ^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2012	4 km
Cadet volet élite		4 km

Juvenile volet participation	du 1 ^{er} juillet 2008 au 30 septembre 2010	4 km
Juvenile volet élite		5 km

*Ces distances sont sujettes aux changements en fonction des contraintes du Parc Jean-Drapeau. Les distances finales sont validées à la mi-septembre.

4. ADMISSIBILITÉ

4.1 INSCRIPTION DES ÉLÈVES-ATHLÈTES

4.1.1 L'inscription des élèves-athlètes doit se faire en ligne par le système S1 selon les modalités et les délais prescrits sur le site internet. Aucun ajout de coureur ou changement accepté après la date limite.

4.1.1.1 Il sera permis de remplacer les coureurs élités absents (secondaire seulement) par des coureurs de la participation. Un élève-athlète ne pourra être remplacé par un nouvel athlète.

4.1.1.2 Il sera permis d'interchanger un maximum de deux (2) coureurs élités (secondaire seulement) par deux (2) coureurs de la participation par catégorie.

4.1.1.3 Les substitutions devront être faites et autorisées par le RSEQ Montréal au plus tard **30 minutes** avant le début des courses élités, via le formulaire prévu, disponible sur le site internet et au secrétariat de l'événement.

4.1.1.4 Un élève qui se présente le jour de la course et qui n'est pas inscrit sur les listes de participation ne pourra prendre part à la course avec un dossard à puce. Une inscription hors concours peut être faite, au tarif régulier. Le coureur pourra prendre part à la course, mais avec un dossard hors-concours. Il n'aura pas de temps et de rang attribué.

4.1.1.5 Les écoles primaires sont divisées en 3 groupes (voir la liste sur notre site internet). Les écoles primaires sont invitées à courir dans le bloc indiqué à l'horaire pour leur groupe. Il y a un classement des coureurs par catégorie/sexe/groupe, mais les bannières sont attribuées pour les 3 groupes rassemblés.

4.2 SURCLASSEMENT

Le simple surclassement est permis au secondaire seulement. Si le coureur surclassé se qualifie pour le championnat provincial, il devra y participer dans cette même catégorie.

4.3 PERSONNEL D'ENCADREMENT

4.3.1 INSCRIPTION DES ACCOMPAGNATEURS

Chaque école doit prévoir au minimum un responsable adulte désigné par la direction de l'école et un accompagnateur adulte qui pourra agir comme répondant médical* en cas de blessure d'un élève de son école.

Pour chaque école, le nom, le l'adresse courriel et le numéro de téléphone cellulaire des personnes responsables présentes au cross-country doivent OBLIGATOIREMENT être inscrit sur S1.

* Répondant médical : une personne adulte disponible en tout temps pour répondre aux besoins du secteur médical du cross-country lorsqu'un élève de son école se blesse sérieusement. Cette personne ne doit pas quitter le site de compétition sans une visite au

centre médical et s'être assuré qu'il ne reste aucun élève de son école sur le site de compétition.

4.3.2 Les accompagnateurs sont responsables de s'assurer que leurs élèves-athlètes respectent les consignes en vigueur.

4.3.3 Les entraîneurs, enseignants et accompagnateurs ne peuvent prendre part aux courses, à l'exception des catégories d'adaptation scolaire.

Le non-respect de cette règle entraîne la disqualification immédiate des élèves qui sont sous la responsabilité de l'entraîneur/enseignant/accompagnateur fautif.

5. NOMBRE DE COUREURS

Aucune limite d'inscription par école au championnat.

5.1 Les écoles secondaires peuvent inscrire jusqu'à 6 coureurs au volet « élites » par catégorie/sexe. Des départs par catégorie/sexe sont donnés pour les courses élites seulement avec un départ au fusil.

5.2 Il n'y a pas de volet élite pour le primaire.

5.3 Il y a un volet élite et un volet participation en adaptation scolaire – niveau secondaire, sans limites d'inscription. Il y a une différence dans la distance parcourue par chaque niveau.

6. SPÉCIFICITÉ DE LA DISCIPLINE

6.1 CHRONOMÉTRAGE

Les courses sont chronométrées avec un système de puces électroniques, préalablement installées au dos des dossards.

6.1.1 Toutes les courses, à l'exception des courses « Élite » du secondaire ainsi que la course des fauteuils roulants et des marchettes, seront en formule « contre la montre », donc le temps de chaque coureur sera calculé à partir de ses passages sous l'arche de départ et l'arche d'arrivée.

6.1.2 Les courses du volet « Élites » se feront avec un départ au fusil. Chaque école se verra attribuer un point sur la ligne de départ. Les coureurs devront s'aligner derrière le point, du plus rapide au plus lent, avec un espace de deux mètres entre chacun.

6.1.3 Pour les catégories ayant plusieurs tours à compléter, des antennes capteront les passages de chaque coureur.

6.2 DOSSARDS

6.2.1 Chaque dossard est enregistré au nom d'un élève. Une liste indiquant le numéro de dossard correspondant à chacun de vos élèves vous sera remise avec vos dossards.

6.2.2 Le dossard doit obligatoirement être épinglé à l'avant, de façon à être visible par les officiels durant la course.

6.3 DÉROULEMENT DES COURSES

6.3.1 PROCÉDURE DES DÉPARTS

Il y aura des couloirs d'attente menant à l'arche de départ. Chaque école sera dirigée dans un seul couloir, à moins d'une indication contraire du RSEQ Montréal. Les participants doivent faire la file, sans pousser. Une fois rendu à la sortie des couloirs d'attente, un responsable donne le signal de départ aux participants.

6.3.2 PARCOURS

Les participants qui parcourent **2 km** doivent faire une seule fois le trajet régulier. Les participants qui parcourent **3 km** doivent faire la petite boucle puis le trajet régulier. Les participants qui parcourent **4 km** doivent faire la grande boucle puis le trajet régulier. Les participants qui parcourent **5 km** doivent faire la petite boucle, suivi de la grande boucle puis le trajet régulier.

Un tapis de départ ainsi que des tapis de contrôle permettront de comptabiliser les tours effectués par les participants. Tout participant qui ne franchit pas les tapis de contrôle ou qui n'effectue pas le nombre de tours prévu pour sa catégorie sera considéré comme n'ayant pas complété le parcours.

6.3.3 PROCÉDURE À L'ARRIVÉE

Après avoir franchi l'arche d'arrivée, le participant est invité à quitter l'aire de course le plus rapidement possible et se diriger au point de rassemblement identifié à leur arrivée dans la zone-école.

7. PROTÊT

Compte tenu du contexte particulier du cross-country, aucun protêt ne sera accepté.

8. SANCTIONS

- 8.1 Un coureur qui emprunte un chemin différent du parcours qui lui est indiqué sera disqualifié de la compétition.
- 8.2 Le RSEQ Montréal se réserve le droit de disqualifier tout coureur qui ne se conforme pas aux règlements ou nuit au bon déroulement de la compétition.

9. RÉSULTATS ET CLASSEMENT

9.1 MÉDAILLES :

Primaire : Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront remises sur place aux 3 premiers coureurs par catégorie/sexe/groupe

Adaptation scolaire : Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront remises sur place aux 3 premiers coureurs par catégorie/sexe

Secondaire : Des médailles d'or, d'argent et de bronze seront remises sur place aux 3 premiers coureurs par catégorie/sexe des volets « Élite » et « Participation ».

9.2 BANNIÈRES :

Primaire : Une bannière est remise aux écoles gagnantes par catégorie/sexe (tous groupes confondus).

Secondaire : Une bannière est remise aux écoles gagnantes par catégorie/sexe dans le volet « Élite » seulement. Il est donc fortement recommandé d'inscrire le nombre maximum permis afin d'augmenter les résultats de votre école au classement.

9.2.1 CALCUL POUR LE CLASSEMENT DES BANNIÈRES

- Total des 5 meilleurs rangs par école (primaire et volet « Élite » au secondaire)
- Si une école n'a pas inscrit un minimum de 5 coureurs dans une catégorie, nous comblons les coureurs manquants avec le rang du dernier coureur de la course concernée +1
- L'école qui obtient la plus petite somme est l'école gagnante
- En cas d'égalité, le temps du 5^e coureur sera utilisé pour départager les écoles. Le plus petit temps sera gagnant.

9.2.2 Une école invitée, qui n'est pas membre du RSEQ Montréal, n'est pas admissible pour l'obtention d'une bannière.

10. CHAMPIONNAT PROVINCIAL

10.1 La délégation du RSEQ Montreal est composée de 42 athlètes. Seuls les étudiants du secondaire, inscrits dans le volet « élite », ont accès au championnat provincial.

10.2 Les écoles qui désirent inscrire des athlètes doivent utiliser le formulaire disponible sur le site internet du RSEQ Montréal. Afin de préparer rapidement la sélection, les écoles doivent faire parvenir le formulaire au RSEQ Montréal à la date prévue au calendrier.

La non-transmission du formulaire est considérée comme un refus de participation au championnat provincial scolaire de tous les athlètes de l'école concernée.

En signifiant l'intérêt de l'athlète à participer au championnat provincial scolaire, l'école s'engage à payer les frais d'inscription – incluant les frais de transport, de repas, d'hébergement et d'encadrement – si cet athlète est sélectionné, et ce, même en cas de désistement de ce dernier.

La réception du formulaire par courriel est considérée comme une acceptation des conditions et sert de preuve d'engagement.

- 10.3** Le RSEQ Montréal effectue la sélection provinciale le vendredi suivant le championnat régional et la liste officielle des athlètes sélectionnés est envoyée aux écoles en avant-midi.